

COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23.10.2013



L'an deux mille treize, le vingt trois octobre à 18h30, le Conseil municipal de la Commune de Lormes dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **M. Fabien BAZIN, Maire.**

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Date de la convocation : 17/10/2013

Etaient présents : MM. BAZIN, LACROIX, PALENZUELA, LUTREAU, GROSJEAN, BOURGEOT, PONS, PERROT

Absents : Procurations : M. PAUL à M. M. BAZIN, Mme PINGUET à M. LACROIX

Excusés : M. POINT, M. JEANNIN, M. BOURGEOIS, M. VOILLOT

Secrétaire de séance : Mme LUTREAU

Le compte rendu de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Présentation d'un projet provenant d'une initiative privée d'implantation d'un nouvel équipement au Goulot
- 2) Présentation de quatre projets de panneaux du « Patrimoine du Morvan »
- 3) Charges de fonctionnement des écoles pour l'année 2012-2013
- 4) Décisions modificatives (Budget Commune)
- 5) Décisions modificatives (Budget Eau)
- 6) Questions Diverses

## **1/ Présentation d'un projet provenant d'une initiative privée d'implantation d'un nouvel équipement au Goulot**

M. Lacroix présente au Conseil Municipal le projet d'implantation et d'exploitation parc gonflable, d'une surface d'environ 900 m<sup>2</sup> face à la plage de l'Etang du Goulot.

Il souligne les aspects positifs de ce projet: respect des normes européennes, de l'environnement (pas de nuisances sonores, pas de rejets de produits polluants) et l'absence de coût pour la collectivité.

De plus, l'un des deux porteurs de ce projet est titulaire du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique. Ils fournissent les gilets de sauvetage et l'équipement médical de secours.

Après avoir souligné les aspects positifs du projet, M. Lacroix aborde les points posant problèmes : l'étendue du projet sur l'Etang et la plage, le coût pour les familles (6 à 7€ l'heure pour accéder au site), les risques potentiels de conflit d'utilisation avec les autres usagers de l'Etang.

Laëtitia Perrot souligne aussi le problème de la surveillance nocturne du site.

La présentation de ce projet amène le Conseil à souhaiter que soit engagé une réflexion plus globale sur les aménagements complémentaires de l'Etang, notamment sur l'ajout de jeux en libre accès pour les enfants.

Le conseil adopte à l'unanimité l'idée de créer un groupe de travail composé de Laetitia Perrot, d'Agnès Pons, de Bernard Grosjean et de Jean Pierre Lacroix sur l'équipement du site.

Le conseil municipal souligne la qualité du projet mais considère qu'il ne correspond pas aux principes retenus pour le bon fonctionnement du Goulot. A l'unanimité, le conseil apporte une réponse négative à cette proposition.

Par ailleurs, le Conseil Municipal accepte la demande de la société de pêche de remettre des nénuphars dans l'étang du Goulot à condition que celle-ci veille à leur non-prolifération.

## **2/ Présentation des panneaux du patrimoine**

Il est rappelé que le 2 juillet dernier, le Conseil Municipal a accepté la proposition d'installer huit panneaux du type de celui décrivant la chapelle du Vieux Château. Sont ensuite présentés les quatre projets de panneaux concernant le patrimoine rural de Lormes à savoir l'Eglise de Lormes, les Pléchies, le Tacot et Henri Bachelin. Les panneaux, d'un coût de 150€ l'unité, seront réalisés par la société Idéa Publicité d'Avallon et l'ESAT de Montsauche, en lien avec le Parc Naturel Régional du Morvan.

Les quatre autres panneaux en cours de réalisation concernent l'Etang du Goulot, Narvau, les Promenades et Lormes au Moyen Age.

Le Conseil Municipal donne son accord et souhaite qu'une réflexion sur les jardins et le patrimoine privée lormois soit menée.

### **3/ Charges de fonctionnement des écoles pour l'année 2012-2013**

L'adjoint aux finances, M. Palenzuela, présente les charges de fonctionnement des écoles pour l'année 2012-2013.

Les charges de fonctionnement pour l'école maternelle s'élève à 57 634,75€ pour l'année 2012-2013

Les charges de fonctionnement pour l'école élémentaire s'élève à 51 465,61€ pour l'année 2012-2013.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune, par décision du Conseil Municipal en date du 28/06/1990 prend à sa charge 10% des charges.

Le montant de la contribution par élève pour l'année 2012-2013 se monte pour :

- ✓ L'école maternelle à 1 280,77€ pour 45 élèves
- ✓ L'école élémentaire à 591,56€ pour 87 élèves

### **4/ Décisions modificatives (Budget Commune)**

Le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer les opérations d'ordre sur le budget communal

### **5/ Décisions modificatives (budget eau)**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer les opérations d'ordre pour le budget eau.

### **6/ Questions diverses**

1) Demande d'aide pour un voyage scolaire pour le Collège

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une aide de 50€ pour l'organisation d'un voyage scolaire pour le collège.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité cette décision.

## 2) Attribution d'une indemnité à Mme Bailly

Monsieur le Maire propose d'attribuer une indemnité de 565€ à imputer au compte 6714 à Mme Agnès BAILLY correspondant aux 41,75 heures qu'elle a effectuées en remplacement de Mme Sandrine BIERRY de fin juillet au 15 octobre.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité cette décision.

## 3) Remplacement de la secrétaire comptable

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre dès début novembre Mme Marie Gaëlle Dumoulin à temps partiel pour remplacer Mme Sandrine BIERRY le temps de son arrêt maladie longue durée.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette décision

## 4) Remplacement d'Emmanuel Mormiche

M. Grosjean informe le Conseil Municipal qu'Emmanuel Mormiche sera remplacé par une personne de Lormes en contrat avenir.

## 5) Début des travaux de Grand Pré

M. Grosjean informe le Conseil Municipal que l'entreprise Paganie devrait commencer les travaux d'alimentation en eau potable très bientôt.

## 6) Réfection de la toiture de la salle polyvalente

M. Grosjean informe l'assemblée que le toit de la salle polyvalente nécessiterait des travaux afin de résorber le problème des fuites d'eau. Le coût de la réfection s'élèverait à 80 000€.HT.

Monsieur le Maire se voit confier par le Conseil d'effectuer dans l'immédiat les démarches nécessaires pour trouver les financements.

## 7) Information sur les nouveaux artisans de accueillis sur le territoire

Monsieur le Maire fait le point sur les nouvelles arrivées d'artisans sur Lormes. Il s'agit d'un opticien, d'un électricien, d'un peintre, d'un menuisier, d'un restaurateur.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a rencontré un couple de médecins néerlandais qui pourraient s'installer sur Lormes à l'horizon de septembre 2014